

RISQUES PSYCHOSOCIAUX



PREREQUIS

Accessible à tous



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Examiner les causes possibles de risques psychosociaux ;
- Détecter les signes de RPS ;
- Obligations de l'employeur et identification des risques encourus pour l'employeur
- Prévenir les RPS - Piloter une démarche globale d'amélioration des conditions de travail
- Connaitre les outils juridiques pour évaluer les risques psychosociaux et mettre en place des actions pour accompagner les collaborateurs et œuvrer pour le bien-être au travail



DATE - DUREE

- Date à définir d'un commun accord avec le client
- Formation sous un format de 4 heures



PUBLIC CONCERNE

- DRH, RRH, ARH, GRH
- Directeur des relations sociales
- Directeur Juridique
- Président d'association
- Juriste
- Managers
- Référents harcèlement
- Toute personne impliquant dans les services de santé au travail



LIEU, MODALITES ET DELAI D'ACCES

Formation réalisée à distance via une plateforme ou en présentiel en fonction des besoins et demandes du client (sur site du client ou dans les locaux du cabinet ROUSSET Avocats).

Le délai d'accès est défini conjointement avec le client – contact par email : communication@roussetavocats.com ou par téléphone : **04 28 38 16 96**.



TARIF

Nous contacter/ 800 € HT/stagiaire



MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS :

Modalités pédagogiques :

- Evaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et séquences pédagogiques regroupées en différents modules / animation d'un support powerpoint
- Mises en situation
- Retours d'expériences et interactions avec les stagiaires
- Echanges et réponses aux questions

2

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.



MODALITES D'EVALUATION ET APPRECIATION DES RESULTATS :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Une évaluation est réalisée à l'entrée de la formation, elle permettra d'évaluer votre niveau initial
- Une évaluation (quiz/cas pratique ou mise en situation) est réalisée à la fin de la formation afin de vérifier vos connaissances et valider vos acquis
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

ROUSSET Avocats

SELARL dont le siège social est sis 18, rue Berjon – Bâtiment B03- 69009 LYON

948 747 027 R.C.S LYON

Tel : 04 28 38 16 96

Courriel : cabinet@roussetavocats.com

Site internet : www.roussetavocats.com



SUIVI DE L'EXECUTION

- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action



ACCESSIBILITE

Accessibilité et adaptation de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter au **04 28 38 16 96** ou par mail à l'adresse communication@roussetavocats.com afin que nous puissions adapter ensemble votre parcours pédagogique et ainsi vous garantir un apprentissage serein et adapté.



CONTENU DE LA FORMATION

Partie 1 – SAVOIR ANTICIPER UNE SITUATION DE HARCELEMENT ET DE DISCRIMINATION

- A : Définition et illustrations du harcèlement
- B : Définition et illustrations de la discrimination

Partie 2 – LA PREVENTION DU HARCELEMENT ET DE LA DISCRIMINATION

- A : Les obligations du chef d'entreprise
- B : Les attributions du CSE
- C : Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel
- D : Les attributions du médecin du travail
- E : Le droit d'alerte
- F : Le droit de retrait
- G : La procédure de médiation
- H : L'intervention de l'administration

Partie 3 – GERER UNE SITUATION DE HARCELEMENT OU DE DISCRIMINATION

- A : Savoir réagir face à une situation de harcèlement
- B : Savoir réagir face à une discrimination